

VILLE DE NYONS

N° 63 / 2023

## DECISION

Le Maire de la Commune de NYONS,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 Juin 2020 donnant délégation au Maire pour la totalité des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de concert présentée par l'**association PENDRILLON**, demeurant à AVIGNON (84000) , 17 Bd Faure Aymard, représenté par Guillaume HEREDIA, Président

### Le Maire de NYONS décide

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

De passer un contrat de prestation artistique pour un concert du groupe « **BLACK AND CHEAP** », dans le cadre de la programmation Festiv'été, le **jeudi 20 Juillet 2023**, à **21h**, au Théâtre de verdure -26110 NYONS

#### ARTICLE 2

La Commune de NYONS s'engage à verser à l'association **Pendrillon** par virement administratif et sur présentation d'une facture et d'un RIB, la somme globale de **1000 € TTC (Mille euros)**

#### ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Drôme.

NYONS, le 18 juillet 2023

Le Maire de NYONS,

Pierre COMBES

